|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 11 décembre 2023 |
| Réf.: | **Lettre collective TSB 4/20**CE 20/CB | – Aux Administrations des États Membres de l'Union;– Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 20;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
| Tél.: | +41 22 730 6301 |
| Télécopie: | +41 22 730 5853 |
| Courriel: | tsbsg20@itu.int |
| Web: | <https://itu.int/go/tsg20> |
| **Objet**: | **Réunion de la Commission d'études 20; Genève, 1er-12 juillet 2024** |

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion de la Commission d'études 20 (*L'Internet des objets (IoT) et les villes et les communautés intelligentes (SC&C)*), qui aura lieu au siège de l'UIT à Genève, du 1er au 12 juillet 2024 inclus.

J'attire votre attention sur la [Circulaire TSB 162](https://www.itu.int/md/T22-TSB-CIR-0162/fr) (en date du 11 décembre 2023), qui concerne la consultation des États Membres dans le cadre de la procédure TAP sur les projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4607 (ex Y.DRI-reqts), Y.4225 (ex Y.dt-ITS), Y.4221 (ex Y.ElecMon-Reqts), Y.4496 (ex Y.RA-PHE), Y.4497 (ex Y.Smart-SBS), Y.4498 (ex Y.energy-data), Y.4499 (ex Y.UIM-cs-framework) et Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE). Il est rappelé aux États Membres qu'ils doivent envoyer leurs réponses à cette consultation au plus tard le **19 juin 2024** à 23 h 59 UTC.

La réunion s'ouvrira à 9 h 30 le premier jour. L'enregistrement des participants débutera à 8 h 30 à l'[entrée du bâtiment Montbrillant](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf). L'attribution quotidienne des salles de réunion sera affichée sur les écrans placés dans les locaux du siège de l'UIT, et sera disponible en ligne [ici](http://handle.itu.int/11.1002/apps/meeting-rooms).

Des informations pratiques concernant la réunion sont données dans l'**Annexe A**. Il est rappelé aux délégués que, conformément aux dispositions en vigueur, les décisions seront prises par les participants physiquement présents dans la salle de réunion. Les séances plénières d'ouverture et de clôture, y compris la séance sur les notes de liaison, seront uniquement diffusées en temps réel sur le web (voir l'Annexe A pour plus de détails).

Un projet d'**ordre du jour** de la réunion, établi par le Président de la Commission d'études 20 de l'UIT-T, M. Hyoung Jun Kim (République de Corée), figure dans l'**Annexe B**.

Principales échéances:

|  |  |
| --- | --- |
| 6 mai 2024 | – [Soumission des contributions des Membres de l'UIT-T](https://www.itu.int/net/ITU-T/ddp/Default.aspx?groupid=T22-SG20) pour lesquelles une traduction est demandée. |
| 20 mai 2024 | – Soumission des demandes de bourses ou des demandes de bourses pour la participation à une réunion électronique (au moyen des formulaires disponibles sur la [page d'accueil de la commission d'études](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx); voir l'Annexe A).– Soumission des demandes de service d'interprétation (au moyen du formulaire d'inscription en ligne). |
| 31 mai 2024 | – Inscription préalable (au moyen du formulaire d'inscription en ligne disponible sur la [page d'accueil de la commission d'études](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx)).– Soumission des demandes de lettres pour faciliter l'obtention du visa (au moyen du formulaire d'inscription en ligne; voir l'Annexe A). |
| 18 juin 2024 | – [Soumission des contributions des Membres de l'UIT-T (au moyen du système direct de publication des documents en ligne)](https://www.itu.int/net/ITU-T/ddp/). |
| 19 juin 2024 | – Soumission du formulaire figurant dans l'Annexe 2 de la Circulaire TSB 162 concernant la consultation des États Membres dans le cadre de la procédure TAP sur les projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4607 (ex Y.DRI-reqts), Y.4225 (ex Y.dt-ITS), Y.4221 (ex Y.ElecMon-Reqts), Y.4496 (ex Y.RA-PHE), Y.4497 (ex Y.Smart-SBS), Y.4498 (ex Y.energy-data), Y.4499 (ex Y.UIM-cs-framework) et Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE). |

Veuillez également noter que la réunion de la CE 20 de l'UIT-T se tiendra parallèlement aux manifestations suivantes:

– La réunion de l'*Activité conjointe de coordination sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes* ([JCA-IoT et SC&C](https://www.itu.int/en/ITU-T/jca/iot/Pages/default.aspx)) aura lieu le 2 juillet 2024, de 16 h 00 à 18 h 00 (heure de Genève), à Genève (Suisse). Veuillez noter que l'inscription à la réunion de la JCA‑IoT et SC&C est obligatoire (au moyen du formulaire d'inscription en ligne disponible [ici](https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/Registration.aspx?Event=C-00011810)).

– La *séance d'information à l'intention des nouveaux délégués de la CE 20 de l'UIT-T* aura lieu le 2 juillet 2024, de 18 h 00 à 20 h 00 (heure de Genève), à Genève (Suisse). Veuillez vous inscrire [ici](https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/registration.aspx?Event=C-00013518).

Je vous souhaite une réunion constructive et agréable.

|  |  |
| --- | --- |
| Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.*(signé)*Seizo Onoe Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications  | This QR code redirects to the latest meeeting information at: http://handle.itu.int/11.1002/groups/sg20 CE 20 de l'UIT-T |
| Informations les plus récentes concernant la réunion |

**Annexes**: 2

ANNEXE A
Informations pratiques concernant la réunion

**MÉTHODES DE TRAVAIL ET INSTALLATIONS**

**SOUMISSION DES DOCUMENTS ET ACCÈS**: La réunion se déroulera sans document papier. Les contributions des Membres doivent être soumises au moyen du [système direct de publication des documents en ligne](https://www.itu.int/net/ITU-T/ddp/Default.aspx?groupid=T22-SG20); les projets de document temporaire (TD) doivent être soumis par courrier électronique au secrétariat de la commission d'études en utilisant le [gabarit approprié](https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/Pages/templates.aspx). Les documents de réunion sont accessibles depuis la page d'accueil de la commission d'études, et l'accès est réservé aux Membres de l'UIT‑T disposant d'un [compte utilisateur UIT](http://www.itu.int/TIES/) avec accès TIES.

**INTERPRÉTATION**: En raison de restrictions budgétaires, un service d'interprétation sera assuré lors de la séance plénière de clôture de la réunion si des États Membres en font la demande, en cochant la case correspondante sur le formulaire d'inscription, six semaines au moins avant le premier jour de la réunion.

Des équipements de **RÉSEAU LOCAL SANS FIL** sont à la disposition des délégués dans toutes les salles de réunion de l'UIT. Des informations détaillées sont disponibles sur place et sur le site web de l'UIT‑T (<https://www.itu.int/en/general-secretariat/ICT-Services/Pages/default.aspx>).

Les délégués de l'UIT‑T ont accès, pendant la durée de la réunion, à des **CONSIGNES électroniques** au moyen de leur badge RFID. Les casiers sont situés à l'entrée et au 1er sous-sol de la Tour de l'UIT, ainsi qu'au rez‑de‑chaussée du bâtiment Montbrillant.

Des **IMPRIMANTES** sont disponibles dans les salons des délégués et près de toutes les [principales salles de réunion](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf). Pour éviter de devoir installer des pilotes sur leurs ordinateurs, les délégués peuvent imprimer des documents en les envoyant par courrier électronique à l'imprimante souhaitée ("e-print"). Voir les détails à l'adresse <https://itu.int/go/e-print>.

Le Service d'assistance informatique de l'UIT (servicedesk@itu.int) peut **PRÊTER DES ORDINATEURS PORTABLES** aux délégués, dans l'ordre des demandes.

**PARTICIPATION INTERACTIVE À DISTANCE**: Un service de participation à distance sera assuré au mieux. Les séances plénières d'ouverture et de clôture, y compris la séance sur les notes de liaison, seront uniquement diffusées en temps réel sur le web. Conformément aux dispositions en vigueur, les décisions seront prises par les participants physiquement présents dans la salle de réunion.

Pour pouvoir accéder aux séances à distance, les délégués doivent s'inscrire à la réunion. Les participants devraient prendre note du fait que, conformément à la pratique habituelle, la réunion ne sera pas retardée ou interrompue parce qu'un participant à distance ne parvient pas à se connecter, à entendre ou à se faire entendre, selon l'appréciation du Président. Si les propos d'un participant à distance sont difficilement audibles en raison de la qualité du son jugée insuffisante, le Président pourra interrompre ce participant et renoncer à lui donner la parole tant qu'il n'aura pas été indiqué que le problème a été résolu. L'utilisation de l'outil de discussion est encouragée pour faciliter la gestion efficace du temps au cours des séances, si le Président le juge bon.

**ACCESSIBILITÉ**: Un service de sous-titrage en temps réel sera assuré durant les séances plénières d'ouverture et de clôture des réunions de la CE 20, y compris la séance sur les notes de liaison, qui devraient porter sur l'accessibilité.

**INSCRIPTION** **PRÉALABLE, NOUVEAUX DÉLÉGUÉS, BOURSES ET DEMANDE DE VISA**

**INSCRIPTION PRÉALABLE**: L'inscription préalable est obligatoire et doit se faire en ligne depuis la page d'accueil de la commission d'études **au moins un mois avant le début de la réunion**. Comme indiqué dans la [Circulaire TSB 68](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0068), dans le cadre du système d'inscription de l'UIT-T, le coordonnateur responsable doit approuver les demandes d'inscription; la [Circulaire TSB 118](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0118) indique comment mettre en place l'approbation automatique de ces demandes. Certaines options du formulaire d'inscription ne s'appliquent qu'aux États Membres, notamment en ce qui concerne les fonctions, les demandes de services d'interprétation et les demandes de bourse. Les membres sont invités à inclure des femmes dans leurs délégations chaque fois que cela est possible.

Les **NOUVEAUX DÉLÉGUÉS** sont invités à suivre un programme de mentorat comprenant une séance d'accueil et d'information après leur arrivée, une visite guidée des locaux du siège de l'UIT et une présentation des travaux de l'UIT-T. Si vous souhaitez en bénéficier, veuillez écrire à l'adresse: ITU‑Tmembership@itu.int. Un guide rapide pour les nouveaux délégués est disponible [ici](https://www.itu.int/en/ITU-T/info/Documents/ITU-T-Newcomer-Guide.pdf).

**BOURSES**: Afin de faciliter la participation des [pays remplissant les conditions requises](https://www.itu.int/en/fellowships/Documents/2023/ListEligibleCountries2023.pdf), **deux types** de bourses sont accordés pour cette réunion:

• des bourses classiques pour la **participation à une réunion en présentiel**; et

• des bourses pour la **participation à une réunion électronique**.

Les bourses pour la participation à une réunion électronique correspondent remboursement des coûts de la connectivité pendant la durée de la manifestation. S'agissant des bourses pour la participation à une réunion en présentiel, jusqu'à deux bourses partielles par pays pourront être accordées, en fonction des ressources financières disponibles. Une bourse partielle pour la participation à une réunion en présentiel comprend a) un **billet d'avion** (billet aller-retour en classe économique selon le trajet le plus direct/économique depuis le pays d'origine jusqu'au lieu de la manifestation) ou b) une **indemnité journalière** **de subsistance** appropriée (destinée à couvrir les frais d'hébergement, les repas et les frais divers). Lorsque deux bourses partielles pour la participation à une réunion en présentiel sont demandées, l'*une* *au moins* devrait être sollicitée pour un *billet d'avion*. Les autres frais de participation sont à la charge de l'organisation du candidat à l'obtention d'une bourse.

Conformément à la Résolution 213 (Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, il est recommandé que les bourses soient accordées en tenant compte de l'équilibre hommes/femmes et de l'inclusion des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers. Les critères sur la base desquels il est décidé d'attribuer une bourse sont les suivants: budget disponible à l'UIT; participation active, et notamment soumission de contributions écrites pertinentes; répartition équitable entre les pays et les régions; demandes de personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers; et parité hommes‑femmes.

Les formulaires pour les deux types de bourses sont disponibles sur la [page d'accueil de la commission d'études](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx). **Les demandes de bourse doivent être transmises au plus tard le 20 mai 2024**, par courrier électronique à l'adresse fellowships@itu.int, ou par télécopie, au numéro +41 22 730 57 78. **L'inscription (approuvée par le coordonnateur responsable) doit être effectuée avant de soumettre une demande de bourse**. Il est vivement recommandé de s'inscrire à la manifestation et d'engager le processus de demande sept semaines au moins avant la date de la réunion.

**DEMANDE DE VISA**: Si vous avez besoin d'un visa, celui-ci doit être demandé avant la date de votre arrivée en Suisse auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Les délais pouvant varier, nous vous suggérons de vous renseigner directement auprès de la représentation concernée et de formuler votre demande au plus tôt.

En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de l'entité que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa. Une fois que votre inscription a été approuvée par le coordonnateur responsable des inscriptions de votre organisation, il convient en général de compter un délai de 15 jours avant que la lettre de demande de visa soit envoyée. Par conséquent, les demandes doivent être effectuées en cochant la case correspondante du formulaire d'inscription, **au plus tard un mois avant la date de la réunion**. Les demandes sont à envoyer à la Section des voyages de l'UIT (travel@itu.int), avec la mention "**assistance pour le visa**".

**SÉJOUR À GENÈVE: HÔTELS, TRANSPORTS PUBLICS**

**SÉJOUR À GENÈVE**: Des informations pratiques à l'intention des délégués assistant aux réunions de l'UIT à Genève sont disponibles à l'adresse [https://www.itu.int/en/delegates-corner](https://www.itu.int/fr/delegates-corner/Pages/default.aspx).

**HÔTELS OFFRANT DES TARIFS RÉDUITS**: Un certain nombre d'hôtels à Genève offrent des tarifs préférentiels aux délégués assistant aux réunions de l'UIT et leur fournissent une carte permettant d'emprunter gratuitement les transports publics à Genève. Vous trouverez la liste des hôtels participants, et les modalités à suivre pour obtenir un tarif réduit, à l'adresse: [https://itu.int/travel/](https://www.itu.int/net4/travel/index-fr.aspx).

ANNEXE B

Projet d'ordre du jour
Réunion de la Commission d'études 20 de l'UIT-T
Genève, 1er-12 juillet 2024

| N° | Point | Documents |
| --- | --- | --- |
| 1 | Ouverture de la réunion |  |
| 2 | Adoption de l'ordre du jour |  |
| 3 | Projet de calendrier |  |
| 4 | Approbation du rapport de la dernière réunion de la CE 20 (Arusha, 13-22 septembre 2023) | Document [SG20-R11](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-SG20-R-0011) |
| 5 | Projets de recommandations soumis pour approbation dans le cadre de la procédure TAP | [Circulaire TSB 162](https://www.itu.int/md/T22-TSB-CIR-0162/en) |
| 5.1 | UIT-T Y.4607 (ex Y.DRI-reqts) "Exigences relatives à l'interfonctionnement des robots de livraison autonomes en milieu urbain" | Document [SG20-Report12](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0012/en) |
| 5.2 | UIT-T Y.4225 (ex Y.dt-ITS) "Exigences et cadre des capacités pour les jumeaux numériques utilisés pour le système de transport intelligent"  | Document [SG20-Report13](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0013/en) |
| 5.3 | UIT-T Y.4221 (ex Y.ElecMon-Reqts) "Exigences applicables au système de surveillance de l'infrastructure du réseau électrique fondé sur l'IoT" | Document [SG20-Report14](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0014/en) |
| 5.4 | UIT-T Y.4496 (ex Y.RA-PHE) "Exigences et architecture de référence d'un service intelligent pour le système d'urgences de santé publique" | Document [SG20-Report15](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0015/en) |
| 5.5 | UIT-T Y.4497 (ex Y.Smart-SBS) "Exigences et architecture fonctionnelle d'un service de vélos partagés intelligents" | Document [SG20-Report16](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0016/en) |
| 5.6 | UIT-T Y.4498 (ex Y.energy-data) "Cadre pour le partage et l'analyse entre bâtiments de données relatives à l'énergie à l'échelle des villes " | Document [SG20-Report17](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0017/en) |
| 5.7 | UIT-T Y.4499 (ex Y.UIM-cs-framework) "Cadre pour la surveillance des infrastructures urbaines fondé sur des méthodes participatives" | Document [SG20-Report18](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0018/en) |
| 5.8 | UIT-T Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE) "Exigences et architecture fonctionnelle des services de données fournis au moyen de technologies fondées sur l'IoT pour la sécurité des environnements de travail" | Document [SG20-Report19](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0019/en) |
| 6 | Tour de table pour identifier les DPI éventuels | Est-ce que des participants ont connaissance de droits de propriété intellectuelle, y compris de brevets, de droits d'auteur en matière de logiciels ou de textes, ou de marques, dont l'utilisation pourrait être nécessaire à la mise en œuvre ou à la publication de la Recommandation? |
| 7 | Liste des contributions |  |
| 7.1 | Contributions concernant toutes les Questions de la CE 20 |  |
| 8 | Sujets d'étude actuels et futurs en suspens |  |
| 9 | Temps forts de la réunion du GCNT (Genève, 22-26 janvier 2024) pertinents pour la CE 20 de l'UIT-T |  |
| 10 | GCNT et travaux préparatoires en vue de l'AMNT-24 |  |
| 10.1 | Résultats des sessions de préparation en vue de l'AMNT-24 |  |
| 10.2 | Ensemble des Questions approuvées pour la Commission d'études 20 |  |
| 10.3 | Mandat, fonctions de commission d'études directrice et points de repère adaptés de la CE 20 |  |
| 10.4 | Plan d'action |  |
| 10.5 | Rapport I de l'AMNT |  |
| 10.6 | Rapport II de l'AMNT |  |
| 11 | Nomination des rapporteurs, des rapporteurs associés et des rapporteurs chargés de liaison |  |
| 12 | Habilitations conformément aux Recommandations UIT-T A.4, A.5 et A.6 |  |
| 13 | Groupes régionaux de la CE 20 de l'UIT-T |  |
| 13.1 | Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG20RG-AFR) |  |
| 13.2 | Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour la région des États arabes (SG20RG‑ARB) |  |
| 13.3 | Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour l'Amérique Latine (SG20RG‑LATAM) |  |
| 13.4 | Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour l'Europe de l'Est, l'Asie centrale et la Transcaucasie (SG20RG-EECAT) |  |
| 13.5 | Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour l'Asie-Pacifique (SG20RG-AP) |  |
| 14 | Rapport sur les notes de liaison reçues par la Commission d'études 20 de l'UIT-T |  |
| 15 | Groupe spécialisé sur l'intelligence artificielle (IA) et l'Internet des objets (IoT) au service de l'agriculture numérique (FG‑AI4A) |  |
| 16 | Plans d'action pour la mise en œuvre de la Résolution 78 (Rév. Genève, 2022) et de la Résolution 98 (Rév. Genève, 2022) (Les TIC au service de la cybersanté; l'Internet des objets et les villes et les communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale) de l'AMNT-20 |  |
| 17 | Activités de promotion et réduction de l'écart en matière de normalisation |  |
| 17.1 | Ateliers, formations et Forums présentant de l'intérêt pour la CE 20 | Série de webinaires sur la transformation numérique (tout au long de l'année) |
| 17.2 | Kit d'information pour les nouveaux participants à la réunion de la CE 20 de l'UIT-T | Séance d'information à l'intention des nouveaux délégués de la CE 20 de l'UIT-T (Genève, 2 juillet 2024) |
| 17.3 | Documents d'information |  |
| 18 | Activité conjointe de coordination sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes (JCA-IoT et SC&C) | Réunion de la JCA-IoT et SC&C (Genève, 2 juillet 2024) |
| 19 | Questions relatives à la collaboration et échange d'informations |  |
| 20 | Ouverture des réunions des Groupes de travail 1/20 et 2/20 |  |
| 21 | Rapport de la réunion du Groupe de travail 1/20 (y compris son programme de travail) |  |
| 21.1 | – Approbation des rapports sur les Questions (y compris l'approbation des réunions électroniques et des notes de liaison à envoyer)– Approbation de nouveaux sujets d'étude– Consentement concernant des recommandations– Détermination de recommandations– Approbation de textes informatifs– Suppression de recommandations |  |
| 22 | Rapport de la réunion du Groupe de travail 2/20 (y compris son programme de travail) |  |
| 22.1 | – Approbation des rapports sur les Questions (y compris l'approbation des réunions électroniques et des notes de liaison à envoyer)– Approbation de nouveaux sujets d'étude– Consentement concernant des recommandations– Détermination de recommandations– Approbation de textes informatifs– Suppression de recommandations |  |
| 23 | Activités futures |  |
| 23.1 | Réunions prévues en 2025 |  |
| 23.2 | Réunions électroniques prévues en 2024 et 2025 |  |
| 24 | Divers |  |
| 25 | Clôture de la réunion |  |

NOTE – Les mises à jour de l'ordre du jour figurent sur la [page d'accueil de la CE 20](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_